



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013

Publication : 19/02/2013

**Extrait du registre des délibérations
Comité syndical : SIMA COISE**Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Séance du : 19 février 2013
Compte rendu affiché le : 26 février 2013
Date de la convocation : 11 février 2013

Nombre de délégués : 33
En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 24

Nombre de délégués concernés : 33
En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 24

Présents:

CCPSG : Charbonnier JY, Besset C, Boudier JP, Tardy F, Louat R, Laffont J(2), Demmelbauer P

CCFL : Mrs Vincent G (2) Gonon P, Rousset L, Séon M, Berthet C (2),

CCHL: Mme Larue M F, Mrs Moralès P, Villard P,

SEM : Guyot P

Autres communes: Rousset E, Toinon D, Pallandre A, Laval D, Thizy G

Mr Philippon B a donné pouvoir à Laffont J

Secrétaire de séance : Guyot P

Excusés : Bruyère C, Barcet A, Bruyas B, Philippon B, Philippon A, Bruyas J F, Bruyas JM, Lhopital J L, Piot M

N°396 Objet : Convention avec la commune de La Fouillouse

Monsieur le Président informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2013, suite au courrier de Madame la Préfète du département de la Loire, les communes de La Fouillouse et Andrézieux Bouthéon ne font plus partie du territoire de la Communauté de Communes du "Pays de Saint Galmier. Ceci entraîne une modification du territoire du SIMA et l'impossibilité de réaliser des travaux sur les sentiers de randonnée de ces communes.

La commune de La Fouillouse souhaite que le SIMA Coise poursuive son intervention sur les travaux d'entretien des sentiers de randonnées sur son territoire.

Afin de fixer les modalités d'intervention, Monsieur le Président propose une convention annuelle renouvelable au 1^{er} janvier de chaque année. Cette convention fixe le montant de la prestation journalière qui s'élève à 446 € et le montant forfaitaire de 200 €/annuel pour le suivi administratif

Après avoir pris connaissance de la convention et après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à signer la convention pour une intervention en 2013.

Ont signés au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 19 février 2013
Le Président
Jean Yves Charbonnier